CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 19 septembre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 30 .

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 18 h 30.

2022-09-401 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 18 h 30.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-402 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Liste des immeubles devant être vendus – Dossier vente pour taxes
4. Mandat à un représentant – Dossier vente pour taxes
5. Autorisation de signataire – Droit de propriété
6. Modification à la résolution 2022-09-398

7. Fonds canadien de revitalisation – achats de fournitures pour revitalisation
8. Dépôt du procès-verbal - Ouverture de la soumission 2022-10
9. Octroi de contrat 2022-10 – Réparations Centre récréatif et communautaire
10. Varia
10.1 Entente de règlement hors Cour – Matricule 5399-64-1710, 22 chemin Kinsella
10.2 Revitalisation de la rue Principale, réfection du réseau d'égout et réseau d'aqueduc – Mandat à CIMA+
10.3 Embauche de madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de commis comptable
11. Levée de la séance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-403 Liste des immeubles devant être vendus – Vente pour taxes – Novembre 2022

Considérant que le service de l'administration soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Ville, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que ledit état soit et est approuvé par le conseil municipal et que le greffier prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la Ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-404 Mandat de représentation – Acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

Considérant que la Ville de Gracefield peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées ;

Considérant que certains immeubles seront mis en vente pour taxes pour défaut de paiement de taxes selon la résolution qui précède la présente ;

Considérant que ce conseil municipal croit opportun d'autoriser un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes,* ce conseil municipal autorise monsieur le directeur général et greffier, Jean-Marie Gauthier ou madame la directrice générale adjointe, Julie Thérien ou monsieur le maire, Mathieu Caron à enchérir pour et au nom de la Ville de Gracefield pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-405 Désignation des signataires – Dossier Ginette Lafontaine et Réjean Barbe

Considérant le dossier de madame Ginette Lafontaine et monsieur Réjean Barbe ;

Considérant qu'une déclaration sous serment pour la présentation de la demande en acquisition doit être signée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-406 Modification à la résolution 2022-09-398 - Abroger et remplacer la résolution 2022-08-350 - Octroi de la soumission 2022-09 – Fourniture et installation des jeux d'eau

Considérant qu'une modification est nécessaire à la résolution 2022-09-398 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'enlever le paragraphe suivant :

Que le solde restant de cette dépense soit acquitté par règlement d'emprunt comme indiqué au programme triennal des dépenses en immobilisation.

D'ajouter le paragraphe suivant :

Que le solde restant de cette dépense soit acquitté à même le surplus accumulé.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-407 Fonds canadien de revitalisation – Achat de fournitures pour revitalisation

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu une aide financière du programme Fonds canadien de revitalisation ;

Considérant que la Ville de Gracefield doit procéder à l'achat de trois bacs à fleurs et une station pour le remplissage des bouteilles d'eau ;

Considérant que la Ville a reçu une offre de Tessier Récréo-Parc Inc au montant de 1 753,00 $ plus les taxes applicables par unités pour les bacs à fleurs et de 2 596,00 $ plus les taxes applicables pour la station de remplissage des bouteilles d'eau ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 7 855,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Tessier Récréo-Parc Inc pour l'achat des bacs à fleurs et de la station de remplissage des bouteilles d'eau.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par le directeur général et greffier du procès-verbal de l'ouverture de la soumission 2022-10 – Réparations Centre récréatif et communautaire.

2022-09-408 Octroi de contrat – Appel d'offres 2022-10 – Réparations Centre récréatif et communautaire

Considérant l'appel d'offres 2022-10 – Réparations Centre récréatif et communautaire ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Appelle Fred au montant de 489 994, 24 $ plus les taxes applicables.

Que le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-409 Entente de règlement hors cour – Matricule 5399-64-1710, 22 chemin Kinsella

Considérant la résolution 2020-07-257 ayant mandaté le directeur général afin de retenir les services du cabinet Deveau Avocats dans le dossier portant le matricule 5399-64-1710, situé au 22 chemin Kinsella dans la Ville de Gracefield pour régulariser les problématiques d'urbanisme et représenter la Ville dans ce dossier ;

Considérant que, suite à l'adoption de cette résolution, les procédures judiciaires appropriées ont été instituées par les avocats de la Ville aux fins de demander aux propriétaires que les constructions, aménagements et usages non-conformes à la réglementation d'urbanisme soient corrigés ;

Considérant que, suite à l'institution de ces procédures, les propriétaires ont procédé à des travaux de correction ;

Considérant qu'à cet effet, le service de l'urbanisme de la Ville a produit un rapport d'inspection daté du 22 juillet 2022 ;

Considérant que, selon le service de l'urbanisme, les constructions et aménagements qui ont fait l'objet des procédures judiciaires ont essentiellement été corrigés, à la demande de la Ville ;

Considérant que les propriétaires auraient cessé toute location à court terme, de type « Airbnb » (résidence de tourisme), de cette propriété ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente de règlement hors cour devant être homologuée par le tribunal, constatant que les travaux correctifs auraient été réalisés, à la satisfaction de la Ville, et qu'il n'y aura plus de location à court terme de type « Airbnb » (résidence de tourisme) sur cette propriété ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil mandate le directeur général afin de signer une entente de règlement hors cour devant être homologuée par le tribunal, constatant que les travaux correctifs des aménagements et constructions ont été réalisés sur la propriété mentionnée en titre et contenant un engagement de la part des propriétaires de ne plus procéder à la location à court terme de type « Airbnb » (résidence de tourisme) de cette propriété.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-410 Revitalisation de la rue Principale, réfection du réseau d'égout et réseau d'aqueduc – Mandat à CIMA+

Considérant que la Ville de Gracefield désire revitaliser la rue Principale ;

Considérant qu'une réfection du réseau d'égout et aqueduc est nécessaire ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De mandater la firme CIMA+ afin de procéder à la revitalisation de la rue Principale, la réfection du réseau d'égout et d'aqueduc.

Cette dépense sera imputée à partir de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECH (2019-2023).

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-411 Embauche de madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de commis comptable

Considérant l'offre d'emploi pour le poste de commis comptable ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de commis comptable en date du 11 octobre 2022.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l'échelon 1.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-412 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 40.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire